

Comparateur de prix

Les prix relevés et la méthodologie ont été effectués par une société d'études et de panel indépendant GfK Retail and Technology France. GfK est une société dont les services sont utilisés par les plus grands fabricants nationaux et mondiaux et tous les distributeurs. GfK existe depuis 70 ans en Europe et 30 ans en France, et intervient, entre autres activités « Etudes », sur la panélisation des marchés de biens durables et leurs consommables.

I- Méthodologie :

Gaz en Bouteille (GEB) : Panel de 220 points de vente représentatifs en grande distribution alimentaire (150 hypermarchés, 70 supermarchés, sélectionnés selon des critères enseigne, localisation géographique, taille des magasins) vendant des bouteilles de gaz en France métropolitaine (hors Corse) à une clientèle de consommateurs.

Gaz en Citerne (GEC) : Panel de clients particuliers en gaz en citerne (2 à 3 clients par marque)

Pour le GEB comme le GEC, les marques relevées sont : Butagaz, Primagaz, Totalgaz, Antargaz. Ces marques sont considérées comme des « Marques Nationales », c'est-à-dire ayant une diffusion nationale (présente sur tout le territoire français) et ayant un niveau de distribution (présence en points de vente et part de marché) élevé. Les produits dits de « marques de Distributeurs » (MDD) ne font pas l'objet de la comparaison, la méthode de comparaison étant concentrée sur les marques détenant près de 90% du marché (Source : panel de distributeurs 2009 GfK Retail and Technology France).

Les prix et barèmes relevés ne tiennent pas compte des éventuels prix promotionnels, remises, offres de remboursement ou de tout autre type d'offres faites au client.

II- Quels produits ?

GEB : Les produits relevés sont au nombre de 3 : la 13 Kgs Butane, la 13 Kgs Propane et la 35 Kgs Propane, qui représentent 90% des ventes de gaz en bouteille domestique, sur les marques Butagaz, Totalgaz, Antargaz et Primagaz. (source : panel distributeurs GfK 2009).

GEC : Les barèmes domestiques de propane sur les marques Butagaz, Totalgaz, Antargaz et Primagaz.

III- Quelle méthode de relevés des prix (GeB) ?

Dans chaque point de ventes, sur les 4 marques, le prix affiché de la recharge de gaz, hors consignation, est relevé. Par « prix affiché », on entend le prix du produit écrit de façon claire et visible, pour tout client, sur le casier présent en point de vente visité. Aucune considération de stock n'est prise en compte : le prix sera relevé, qu'il y ait des bouteilles ou non au moment du passage de l'enquêteur, dès lors que le prix sera effectivement affiché sur le casier.

Ainsi, le relevé de prix mis en ligne avec le comparateur comporte les mentions NP et NA pour indiquer :
NP = produit/marque/format non vendu dans le point de vente visité
NA = le produit est bien présent sur le point de vente mais aucun prix n'est affiché ou clairement visible par le client. Il ne rentre donc pas en considération dans l'étude.

Ces relevés sont effectués par la société GfK 9 fois dans l'année
Le nombre de prix relevés sur un an sera donc au total :
220 magasins x 4 marques x 3 produits x 9 mois = 23760 prix,
soit 2640 prix relevés lors de chaque relevé.

IV- Quel mode de calcul des prix moyens (GeB) ?

Chaque prix indiqué est le résultat d'une moyenne arithmétique : Somme des prix relevés / nombre de relevés

V- Quels magasins (GeB)?

Les magasins relevés sont 150 Hypermarchés et 70 Supermarchés. Leur choix a été fait selon les critères de représentativité enseigne / région / taille et ils disposent tous d'une station service comportant un espace dédié à la vente de gaz propane et butane en bouteille.

http://www.butagaz.fr/lecomparateur/PDF/Point_de_vente_GEB.pdf

VI- Quels clients (GeC) ?

La constitution du panel consommateurs (client particulier) est de 2 à 3 clients par marque. Ils sont choisis au sein d'une liste de clients toutes marques qui se sont déclarés volontaires pour fournir ces informations. Ils sont identifiés pour leur capacité à répondre à GfK et à communiquer une fois par trimestre le barème en vigueur pour les clients particuliers de leur fournisseur de gaz : Butagaz, Totalgaz, Antargaz ou Primagaz.

VII- Combien sont contactés et à quelle fréquence (GeC)?

Dans la mesure où les barèmes des fournisseurs de gaz sont nationaux, deux à trois répondants par marque et par trimestre suffisent. En cas d'indisponibilité de l'information chez les clients panélistes habituels, un autre client de la même marque est alors interrogé.

VIII- Comment sont calculés les exemples Gaz en Citerne ?

Descriptifs des éléments de calculs :

ATTENTION : Les 3 exemples qui vous sont présentés ont pour objet **de comparer le prix des livraisons en gaz propane en citerne aux particuliers**, ces prix n'incluent pas les remises ou toute autre offre promotionnelle qui pourrait être proposée. En outre, ne sont pas incluses toutes les prestations payantes ou offertes que chaque Professionnel peut facturer au titre des services divers associés à la fourniture du gaz en citerne. Ces simulations sont de simples exemples basés sur des cas fictifs, elles n'ont aucune valeur contractuelle.

Le détail de la consommation annuelle est déterminé précisément pour chaque exemple proposé : nous vous remercions de bien vouloir vous reporter au document « Estimation du bilan de consommation » pour connaître l'ensemble des paramètres pris en considération sur ce point et sur la nature de l'habitation pris en exemple.

Pour chaque exemple qui vous est présenté, nous nous sommes basés sur les considérations suivantes :

Hypothèse de base : le client dispose d'une citerne enterrée d'une capacité de 1000 Kg en France métropolitaine (hors Corse).

Ce client a opté pour un mode de livraison où il n'a pas besoin de commander lui-même, son fournisseur de gaz en citerne se charge de faire ses livraisons en fonction de sa courbe de consommation (livraison dite « prévisionnelle » dans l'option « Pack confort de Butagaz ; dite « automatique » pour Primagaz ; « programmée » pour Totalgaz et pour Antargaz. Sont exclues les hypothèses d'étalement de paiement pour le règlement de la facture du client).

oooooooo

Exemple Numéro 1 - Maison Neuve -

La livraison de 0,989 tonnes de gaz intervient le 1er octobre 2009.

S'il est client Butagaz :

Application du Tarif Haute saison (valable du 1^{er} octobre au 30 avril) du Barème V1 DOM Pack en vigueur au 21 septembre 2009 option Pack Confort avec une citerne de capacité inférieure à 1300 Kg.

S'il est client Primagaz :

Application du barème « prix de vente du GPL combustible livré en vrac, destiné au client particulier applicable à compter du 1^{er} mars 2009 », option « Livraison automatique », gaz livré en vrac pour la tranche de fourniture annuelle en tonne comprise entre 0,601 à 1,5 tonnes.

S'il est client Totalgaz :

Application du barème « Prix de vente du propane en vrac « standard » au 18 mars 2009 », zone de prix 1, tranche pour une capacité annuelle de 0,801 tonnes à 6000 tonnes, livraison programmée avec prélèvement automatique.

S'il est client Antargaz :

Application du « Tarif propane vrac domestique – Les forfaits conso » Tarif n°92/FC du 06 avril 2009 pour citerne enterrée, hors abonnement.

oooooooo

Exemple Numéro 2 - Maison bâtie avant 1975 - :

Budget annuel en € TTC avec pour hypothèse de base :

- 1^{ère} livraison : le client se fait livrer 0,874 tonnes entre le 1^{er} octobre 2009 et le 30 avril 2010
- 2^{ème} livraison : le client se fait livrer 1,050 tonnes entre le 1^{er} mai et le 30 septembre 2010

S'il est client Butagaz :

Application du Tarif Haute saison (valable du 1^{er} octobre au 30 avril) pour la première livraison et du Tarif Basse saison (valable du 1^{er} mai au 30 septembre) pour la deuxième livraison du Barème V1 DOM Pack en vigueur au 21 septembre 2009 option Pack Confort avec une citerne de capacité inférieure à 1300 Kg.

S'il est client Primagaz :

Application du barème « prix de vente du GPL combustible livré en vrac, destiné au client particulier applicable à compter du 1^{er} mars 2009 », option « Livraison automatique », gaz livré en vrac pour la tranche de fourniture annuelle en tonne comprise entre 0,601 à 1,5 tonnes.

S'il est client Totalgaz :

Application du barème « Prix de vente du propane en vrac « standard » au 18 mars 2009 », zone de prix 1, tranche pour une capacité annuelle de 0,801 tonnes à 6000 tonnes, livraison programmée avec prélèvement automatique.

S'il est client Antargaz :

Application du « Tarif propane vrac domestique – Les forfaits conso » Tarif n°92/FC du 06 avril 2009 pour citerne enterrée, hors abonnement.

oooooooo

Exemple Numéro 3 - Maison rénovée, bâtie entre 1975 et 1985 - :

Budget annuel en € TTC avec pour hypothèse de base :

- 1^{ère} livraison : le client se fait livrer 1,097 tonne entre le 1^{er} octobre 2009 et le 30 avril 2010
- 2^{ème} livraison : le client se fait livrer 1,050 tonne entre le 1^{er} mai et le 30 septembre 2010

S'il est client Butagaz :

Application du Tarif Haute saison (valable du 1^{er} octobre au 30 avril) pour la première livraison et du Tarif Basse saison (valable du 1^{er} mai au 30 septembre) pour la deuxième livraison du Barème V1 DOM Pack en vigueur au 21 septembre 2009 option Pack Confort avec une citerne de capacité inférieure à 1300 Kg.

S'il est client Primagaz :

Application du barème « prix de vente du GPL combustible livré en vrac, destiné au client particulier applicable à compter du 1^{er} mars 2009 », option « Livraison automatique », gaz livré en vrac pour la tranche de fourniture annuelle en tonne comprise entre 0,601 à 1,5 tonnes.

S'il est client Totalgaz :

Application du barème « Prix de vente du propane en vrac « standard » au 18 mars 2009 », zone de prix 1, tranche pour une capacité annuelle de 0,801 tonnes à 6000 tonnes, livraison programmée avec prélèvement automatique.

S'il est client Antargaz :

Application du « Tarif propane vrac domestique – Les forfaits conso » Tarif n°92/FC du 06 avril 2009 pour citerne enterrée, hors abonnement.

oooooooo

Cas « Déjà utilisateur Gaz en Citerne » - simulation -

Estimation (non contractuelle) du budget gaz propane en citerne annuel moyen € TTC (hors prestations associées).

Hypothèse de base : le client dispose d'une citerne enterrée d'une capacité de 1000 Kg en France métropolitaine (hors Corse).

Ce client a opté pour un mode de livraison où il n'a pas besoin de commander lui-même, son fournisseur de gaz en citerne se charge de faire ses livraisons en fonction de sa courbe de consommation (livraison dite « prévisionnelle » dans l'option « Pack confort de Butagaz ; dite « automatique » pour Primagaz ; « programmée » pour Totalgaz et pour Antargaz. Sont exclues les hypothèses d'étalement de paiement pour le règlement de la facture du client.

Cas particulier : pour une simulation qui dépasserait 2,1 tonnes/an de gaz, il est préférable de procéder à une analyse plus précise en intégrant des paramètres tel que notamment : la zone géographique, la surface de votre maison, l'usage du gaz, l'occupation de la maison. C'est pourquoi, en lieu et place d'une simulation il vous est proposé de procéder à une demande de devis gratuit (seul le coût de connexion à Internet pour faire votre demande vous sera facturé par votre opérateur), sans aucune obligation de contracter.

S'il est client Butagaz :

Application du Barème V1 DOM Pack en vigueur au 21 septembre 2009, option Pack Confort, avec une citerne de capacité inférieure à 1300 Kg.

- Pour une simulation d'une quantité inférieure à 1.050 tonnes, nous partons de l'hypothèse que vous souhaitez faire cette livraison maintenant soit dans la période comprise entre le 1^{er} octobre 2009 et le 30 avril 2010. C'est pourquoi, nous avons fait le choix d'appliquer le Tarif Haute saison (valable du 1^{er} octobre au 30 avril).

- Pour une simulation d'une quantité comprise entre 1,051 tonnes et 2,1 tonnes, nous partons de l'hypothèse que : pour les premiers 1,050 tonnes, vous allez être livré maintenant soit dans la période comprise entre le 1^{er} octobre 2009 et le 30 avril 2010 et pour la partie restant à couvrir vous serez livré en période estivale. Dans ces conditions, nous appliquons le Tarif Haute saison

(valable du 1^{er} octobre au 30 avril) pour la livraison des 1.050 première tonne et le Tarif Basse saison (valable du 1^{er} mai au 30 septembre) pour la quantité de gaz restante.

S'il est client Primagaz :

Application du barème « prix de vente du GPL combustible livré en vrac, destiné au client particulier applicable à compter du 1^{er} mars 2009 », option « Livraison automatique », gaz livré en vrac ; calcul adapté à la tranche de tonnage annuel inscrite par l'Internaute.

S'il est client Totalgaz :

Application du barème « Prix de vente du propane en vrac « standard » au 18 mars 2009 », zone de prix 1, calcul adapté à la tranche de tonnage annuel inscrite par l'Internaute, livraison programmée avec prélèvement automatique.

S'il est client Antargaz :

Application du « Tarif propane vrac domestique – Les forfaits conso » Tarif n°92/FC du 06 avril 2009 pour citerne enterrée, hors abonnement.

Mise à jour n°4 – Décembre 2009